

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par conférence téléphonique le mercredi 25 mars 2020 à 11 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. John-David McFaul, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

Tous les membres ont renoncé à leur avis de convocation.

**2020-03-R5655 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2020-03-R5656 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**ORDRE DU JOUR**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
  - Séance par téléconférence
  - Résolution pour taux d'intérêts
  - Taxes chèques post datés
  - Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2020
- 0.3 Levée de la séance

Adoptée.

**2020-03-R5657 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée.

**2020-03-R5658 Séance par téléconférence**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance extraordinaire ce mercredi 25 mars à 11h30 par voie téléconférence;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette téléconférence : M. le maire Neil Gagnon, les conseillers Messieurs Patrick Feeny, M. John-David McFaul, Pierre Laramée, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie téléphonique;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléphone. »

Adoptée.

#### **2020-03-R5659 Taux d'intérêts jusqu'au 31 mai 2020**

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2019-006 – Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt annuel est fixé à 18 % et que le taux de pénalité est fixé à 0,05 % par mois complet sur les soldes de taxes impayés;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 250.1 de *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut décréter qu'elle abroge la pénalité fixée;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise que le taux d'intérêt pour toute taxe, exigibles pour l'année courante (2020) soit de 0 % par an;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 31 mai 2020;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

**2020-03-R5660 Chèques post datés**

ATTENDU QUE depuis l'envoi des comptes de taxes, plusieurs contribuables ont fait parvenir des chèques post datés au bureau municipal;

ATTENDU QUE suite à la décision prise de permettre de retarder le premier versement de taxe au 31 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE Il est résolu par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à la demande des contribuables ayant posté leur chèque daté du 31 mars, ceux-ci pourront être retardés au 31 mai 2020.

Adoptée.

**2020-03-R5661 Séance du 1<sup>er</sup> avril 2020**

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la prochaine séance du 1<sup>er</sup> avril 2020, soit toujours tenue à 19 heures, à huis clos et par visioconférence ou téléconférence. Les membres du conseil seront convoqués à cette séance avec le moyen choisi par courriel ou par téléphone.

Adoptée.

**2020-03-R5662 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 11h50.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière